



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie soussignée déclare que :

ASSURE : **GLOBAL NETWORKS**

ADRESSE : **2 VILLA GAGLIARDINI – 75020 PARIS**

a souscrit un contrat d'assurance portant le n° **146 876 607** ayant pour objet de garantir :

A - les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile contractuelle encourues du fait de l'exercice de son activité de voiturier/ loueur de véhicule industriel avec chauffeur/commissionnaire en pointe de trafic

L'engagement des Assureurs est toujours soumis :

- D'une part aux limites de responsabilité dont l'Assuré peut se prévaloir en vertu des Conventions internationales, des textes législatifs ou réglementaires, des dispositions particulières figurant aux contrats de transport, de commission de transport, de location de véhicule industriel avec conducteur,
- D'autre part, aux limitations prévues aux Conditions Particulières du contrat.

L'indemnité due par l'Assureur ne pourra excéder les montants par véhicule, sinistre et/ou événement fixés ci-après.

B - La responsabilité civile "entreprise" à raison des dommages causés à autrui du fait de l'exercice de son activité de voiturier/ loueur de véhicule industriel avec chauffeur/commissionnaire en pointe de trafic

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les garanties de la Compagnie s'exercent au maximum à concurrence des limites ci-après.

LA RESPONSABILITE CIVILE CONTRACTUELLE	
Engagement maximum des Assureurs par moyen de transport et par événement pour les dommages matériels	25 000 € VOITURIER 50 000 € DEPOSITAIRE
Engagement maximum des Assureurs par moyen de transport et par événement pour les dommages immatériels	15 000 €
Faute inexcusable / Faute lourde	Doublement de l'engagement dommages matériels auquel s'ajoute l'engagement dommage immatériels sans pouvoir dépasser 800 000 €.
Zone de circulation	Zone 1*
Véhicule	IVECO AN-685-QP
Marchandises diverses et ordinaires	OUI
Transport d'animaux vivants	NON
Température dirigée	NON
Transports en citerne	NON
Objets indivisibles	NON
Véhicules roulants	NON
Engins de chantiers, véhicules agricoles et forestiers	NON
Déménagement de particuliers	NON
Déménagement d'entreprises	NON

* **Zone 1** : France métropolitaine

* **Zone 2** : France métropolitaine, Monaco, Andorre, Suisse, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Espagne, Italie (y compris la République de Saint-Marin et le Vatican), Grèce, Autriche, Portugal,

Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Principauté de Liechtenstein.

* **Zone 3** : zone 2 + Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Serbie, Monténégro, Kosovo, Croatie, Slovénie, Macédoine, Bulgarie, Albanie, Turquie d'Europe, Lituanie, Estonie, Lettonie, Chypre, Malte.





ENTREPRISE

B – ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE »

GARANTIE	MONTANT
	EURO
RC Exploitation :	10.000 000 par sinistre
Dont dommages corporels et immatériels consécutifs	10.000 000 par sinistre
Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 par sinistre et année d'assurance
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 par sinistre
Dont dommages immatériels non consécutifs	200 000 par sinistre
Dont atteintes à l'environnement accidentelles	650 000 par sinistre et année d'assurance
Dont Responsabilité environnementale	30 000 € par sinistre et année d'assurance
Dont Préjudice écologique	30 000 € par sinistre et année d'assurance
Dont vol des préposés	300 000 par sinistre
Dont dommages aux biens confiés	200 000 par sinistre
RC après livraison :	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 par sinistre et année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	200 000 par sinistre et année d'assurance
Recours et Défense Pénale	35 000 par sinistre

AM156 - (11/2023)

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions de la police et notamment de celles concernant la résiliation anticipée prévue aux Conditions Générales.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de l'Assureur.

Fait à Le Mans le 17 janvier 2025



MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

MMA IARD

Société anonyme, au capital de 537 052 368 € entièrement versé

RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE

Société anonyme, au capital de 144 386 938 € entièrement versé

RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780_03XL0T